



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-03-2026 /

Dossier complet le : 24-03-2026 /

N° d'enregistrement : 015668/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction de logements au quartier de l'Ermitage sur la commune de Trets (13), en respect de l'OAP du secteur "L'Ermitage"

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

BOUYGUES IMMOBILIER

Raison sociale

SA

N° SIRET

56209154601777

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BENGUIGUI

Prénom(s)

Frederic

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit : - la démolition de deux petits bâtiments en ruine au nord de la zone d'étude ; - la construction de 7 bâtiments de logements collectifs en R+2 et de 17 villas en R+1, pour une surface de plancher totale d'environ 10 500 m² ; - l'aménagement d'un parc urbain paysager ouvert au public, dont l'aménagement est en cours d'étude ; - l'aménagement d'une voie centrale double sens, qui sera ouverte à la circulation publique ; - l'aménagement d'environ 291 places de stationnement pour véhicules en surface et en sous-sol ; - l'aménagement d'environ 217 places de stationnement pour vélos. Le projet est plus amplement décrit en annexe 8 au présent dossier d'examen au cas par cas.

4.2 Objectifs du projet

Construction d'environ 157 logements ainsi qu'un parc urbain paysager ayant pour objectif de renforcer l'offre en logements à proximité du centre-ville de Trets dans une logique d'urbanisme des courtes distances, et de densifier le tissu urbain existant en mettant en œuvre un complément d'urbanisation au sein de l'enveloppe urbaine existante. Le site fait l'objet d'une Orientation d'Amenagement et de Programmation (OAP) à vocation d'habitat. Il est prévu 40% de logements familiaux sociaux. Le site est localisée au sein d'une zone du PLUi d'urbanisation future et à dominante d'habitat. Le maillage d'accès sera renforcé avec la création d'une voie de circulation traversant la zone de part et d'autre.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier consistera en : - La demolition des batiments actuels (2 batis a l'abandon) et l'evacuation des materiaux vers les filieres appropriees, - La construction des nouveaux batiments (gros oeuvre puis finitions), - La realisation des abords et des aménagements paysagers. Le phasage, l'organisation des travaux et les mesures specifiques sont specifiees dans l'annexe 8. Une charte chantier propre precisant les mesures de gestion et de prevention des travaux sur les avoisinants sera mise en oeuvre. Il est prevu 24 a 30 mois de travaux. La livraison de l'operation est prevue pour le deuxieme semestre 2029.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet prevoit environ 157 logements repartis sur 2 etages. La repartition par type de logement est la suivante : 66 logements T2, 56 logements T3, 18 logements T4, 17 villas (T4). Des aménagements paysagers sont prevus, avec notamment l'amenagement d'un parc urbain. Les aménagements de ce parc sont en cours de reflexion. Le projet est plus amplement decrit en annexe 8 au present dossier d'examen au cas par cas. A ce jour, il n'est pas prevu de demantelement futur. Il s'agit d'un projet durable, destine a etre entretenu qualitativement afin de durer dans le temps. Son exploitation pourra accueillir des adaptations en lien avec l'evolution de son environnement, des reglementations et des technologies futures.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration prealable pour la division parcellaire, permis de construire valant demolition et eventuellement valant division , declaration Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 (gestion des eaux pluviales)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface parcellaire totale Surface de plancher totale Emprise au sol au sens du R.420-1 du CU	(28275, m ²) (10500, m ²) (5838, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ° Lat. : °N ° °

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ° Lat. : ° °

Point de d'arrivée : Long. : ° ° Lat. : ° °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi du Pays d'Aix Zonage : 1AU-UDa1

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	L'emprise du site ne se situe dans aucune ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est la ZNIEFF de type 2 "Montagne du Regagnas - Pas de la Couelle - Mont olymppe - Mont Aurelien" localisée à environ 2,2 km au sud-est du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	L'emprise du site ne se trouve pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	L'emprise du site ne se trouve dans aucun arrêté de protection biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le site n'est pas situé sur un territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc national, parc naturel marin, réserve naturelle, zone de conservation halieutique ou parc naturel régional n'intercepte l'emprise du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La commune de Trets est localisée au sein des « Zones à Enjeux » exposées au bruit routier du PPBE Aix-Marseille-Provence (échéance 4, 2024-2029) Le site n'est pas localisé sur une zone à enjeux bruit routier.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site du projet est localisé au sein du périmètre de protection de deux monuments historiques : - « Eglise paroissiale Notre-Dame de Nazareth » (identifiant : 1910031121), immeuble classé ; - « Maison, 5-7 rue Paul Bert » (identifiant : 1910031108), immeuble inscrit.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La zone d'étude n'a pas fait l'objet d'une délimitation des zones humides au sens réglementaire. Le site présente une faible probabilité de présence de zone humide d'après la cartographie de pré-localisation des zones humides de 2023 (source : LETG-UMR 6554 CNRS-Université de Rennes 2 - PatriNat OFB-MNHN - Institut Agro Rennes-Angers - INRAE - Agence de l'eau RMC - Tour du
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Trets est concernée par un PPRN mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait/gonflement des argiles. Le projet est situé en zone d'exposition forte au retrait/gonflement des argiles.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRN approuvé le 26 juillet 2007. Aucun PPRT approuvé ou prescrit dans la commune.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site en lui-même n'est pas référencé BASIAS, ni BASOL, ni intégré dans un SIS, ni classé ICPE. Le diagnostic de pollution des milieux ALIOS conclut sur la présence d'anomalies modérées pour le cuivre et une forte anomalie pour le plomb.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site projet n'est pas localisé dans une zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site n'est pas localisé dans un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est intercepté par l'emprise projet. Le site inscrit le plus proche est le "Village de Trets" localisé à environ 355 m au nord du site du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 ne se situe sur l'emprise ou a proximite du site du projet. Le site Natura 2000 le plus proche est la "Montagne Sainte Victoire" (FR9310067) localise a environ 8,3 km au nord du site du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe n'est intercepte par l'emprise projet. Le site classe le plus proche est la "Montagne Sainte-Victoire" localise a environ 8,3 km au nord du site du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Aucun prelevement direct ne sera realise pour les besoins en alimentation en eau du projet en lui-meme ou de sa phase travaux. Il n'est pas prevu a ce stade de rabattement de la nappe en phase travaux, mais il ne peut etre exclus a ce stade. L'etude des niveaux piezometriques sur l'ensemble de l'annee 2026 permettra de connaitre le niveau des eaux souterraines.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Au vu des incertitudes sur la profondeur de la nappe, des etudes complementaires devront etre menees afin de connaitre les besoins eventuels en drainage, voire en rabattement de nappe (ponctuels en phase travaux).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet prévoit d'etre excedentaire en materiaux avec la demolition des batiments et les terres excavees issues du terrassement (jusqu'a 3 m de profondeur de terrassement).
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	L'operation devra faire appel a des materiaux extérieurs.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	L'operation fera appel a des materiaux de construction extérieurs, prioritairement de sources bas carbone. Les terres terrassees seront eventuellement reutilisees pour les aménagements sur le site en fonction de leur qualite

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet s'implante dans une zone déjà urbanisée. Il faudra raccorder le site aux différents réseaux existants (eau potable et eaux usées). Les eaux pluviales seront gérées au droit du site, par infiltration, en première estimation. La gestion des eaux pluviales est en cours de réflexion et fera l'objet d'un dossier Loi sur l'Eau si de l'infiltration au milieu naturel est retenue (par opposition à ...)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Etude spécifique disponible en annexe 8 - l'analyse conduit à une évaluation des effets du projet sur les habitats naturels qualifiés de "faibles" à "très faibles", sauf sur les formations de haies où l'effet est "modéré". Les effets sur la flore sont non significatifs. Les effets sur la faune sont globalement faibles. Les mesures mises en place dans le cadre du chantier et la mise en place de ...
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche "Montagne Sainte Victoire" (FR9310067) se situe à environ 8,3 km. Le projet est situé en zone urbaine, sans enjeu environnemental identifié. Le projet n'est pas susceptible de présenter des incidences notables et significatives sur les espèces et habitats ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 les plus proches. (Cf. formulaire simplifié en annexe B de l'annexe 8)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet prend place sur une friche agricole, en recolonisation végétale donc semi-naturelle. À noter que la zone d'étude est identifiée comme espace à urbaniser dans le PLU du Pays d'Aix.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site est éloigné de tout risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site du projet est concerné par : - retrait-gonflement des argiles - aléa fort, - inondations de cave - fiabilité faible, - sismicité faible, - radon (risque de catégorie 2). (Cf. détails en annexe 8)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les travaux émettront des nuisances, sans conséquence sanitaire pour la population du fait de la mise en œuvre de mesures en phase chantier permettant de maîtriser les émissions
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le site est compatible avec le projet sous réserve de décapage et remplacement de terre sur la partie nord-ouest de la zone d'étude (annexe D).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Circulation temporaire d'engins en phase travaux. Accroissement net de trafic du au projet variant entre +2% et +3.5% sur les deux carrefours de la RD6-ouest et-est et sur les voies d'accès au site. Conditions de circulation quasiment identiques sur l'ensemble des voies étudiées à terme, en raison du faible nombre de flux ajoutés par le projet.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux uniquement. Les nuisances sonores de la phase travaux seront maîtrisées avec application de mesures.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est concerné par les nuisances sonores provenant du trafic routier. Les nuisances sonores sont faibles et seront prises en compte (isolation façades).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☒	☐	En phase travaux uniquement : gaz d'échappement des engins, béton et bitume chaud par exemple. Ces odeurs seront maîtrisées avec la mise en œuvre des mesures en phase travaux.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux uniquement - vibrations du fait de l'utilisation d'engins de chantier et de la circulation.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage en hiver pour le chantier, éclairage des habitations et des zones communes en pied de bâtiments pour la phase exploitation.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'avenue de Saint-Aloi et le Chemin de Saint-Jean et disposent d'un éclairage nocturne.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Tres faible augmentation du trafic due intrinsequement au projet en phase exploitation. En phase travaux principalement - gaz d'échappement des engins.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le site rejettera des eaux usées domestiques et des eaux pluviales. Les eaux usées domestiques seront rejetées au réseau communal.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux de pluie seront rejetées au milieu naturel (infiltration). La gestion des eaux pluviales fera l'objet d'un dossier spécifique au titre de la Loi sur l'Eau.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase chantier uniquement : si un rabattement de nappe est nécessaire, il engendrera un rejet des eaux d'exhaure. Ce point sera spécifié dans le cadre de la réalisation de l'étude G2PRO - respect des préconisations en cas de rabattement nécessaire.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux : déchets issus de la démolition - pierres. Présence potentielle de déchets amiantés. Les déchets seront traités dans les filières appropriées en respectant le processus du code de l'environnement. En phase exploitation : production de déchets non dangereux - ordures ménagères, déchets cartons, papiers, verre.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le site est concerné par deux périmètres de protection de monument historique. Le projet sera à l'origine de nouvelles constructions allant jusqu'au R+2 au sein d'une zone urbaine. Projet allant d'insérer dans la structure architecturale du secteur, R+2 au maximum. Présence d'espaces paysagers sur plus de la moitié de l'emprise projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	La zone du site du projet est actuellement en l'état de friche. L'occupation des sols sera donc destinée à l'habitation.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Cf. Annexe 8.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet a fait l'objet d'études techniques et environnementales proportionnées à la sensibilité du milieu. Les principaux effets du projet sur son environnement relèvent du chantier : possible interaction avec les eaux souterraines, modification des habitats naturels en présence, risque de pollution chronique et accidentelle du fait de l'utilisation de substances et d'engins de chantier, nuisances du fait de la réalisation de travaux à proximité des riverains. Le pétitionnaire cherchera à limiter ces effets en mettant notamment en place une charte "chantier faibles nuisances". Les mesures en lien avec le chantier sont décrites dans l'annexe 8. En phase exploitation, le projet engendrera une nouvelle présence humaine, créant un trafic supplémentaire localement mais sans contrainte supplémentaire de mobilité. Les effets en termes de nuisances lumineuses pour

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf. Annexe 8. Le projet prévoit : En amont du chantier : - Réalisation d'un suivi piézométrique sur 12 mois à partir de 2 piézomètres placés sur le site (année 2026) ; - Réalisation d'une étude technique G2 en phase PROJET ; - Poursuite de la conception projet, et notamment du dimensionnement de la gestion des eaux pluviales, étude des potentialités de récupération des eaux pluviales, potentialités de lutte contre les effets des fortes chaleurs en été. En phase chantier : - une gestion du chantier respectueuse de l'environnement ; - une opération de communication auprès des riverains quant à l'organisation du chantier et aux potentielles nuisances ; - le respect des prescriptions de l'étude géotechnique G2 en phase PROJET ; - une réutilisation des matériaux de démolition autant que possible - autrement, les matériaux non réemployables seront triés et acheminés en filières de traitement agréées. En phase exploitation : - une sensibilisation aux modes de déplacement doux : communication, stationnements vélos, - un total de 13 508 m² d'espaces verts dont la majorité sera accessible à tout public ; - une isolation des sous-sols de l'humidité le cas échéant ; - une prise en compte des nuisances sonores du trafic routier local via isolation adaptée des façades ; - un confort thermique des bâtiments ; - une insertion architecturale en accord avec les prescriptions du PLUi du Pays d'Aix et la préservation du paysage local (périmètre de monument historique).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des enjeux identifiés, des caractéristiques du projet, des études menées et des mesures ERC-A souscrites, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale. Toutes les mesures nécessaires permettant de limiter la pollution des sols, les possibles incidences sur la nappe souterraine, et d'éventuelles nuisances pour les riverains seront prises en compte et intégrées au cahier des charges des entreprises.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

BENGUIGUI

Prénom

Frederic

Qualité du signataire

Directeur de programmes

À

Trets

Fait le

24-03-2026



Signature du (des) demandeur(s)